



DANS CE NUMÉRO
Des AILES dans le CIEL
de MONS-EN-PÉVÈLE
> Article sur l'espace aérien de la commune

P10
et 11

A découvrir dans ce numéro :

Crédits : Charles BARGIBANT / Aéroport de Lille

P3

ENVIRONNEMENT



> Pâturage BOMART : 1, 2, 3 plantez !

P12

ÉCOLE



> Changement de rythme ?

P18

Médiathèque



> Retour sur les animations hivernales



EDITO



A l'heure où nous bouclons le numéro de printemps, nos écoliers sont en vacances. Après avoir réalisé avec leurs enseignants et l'APE de beaux projets (Cf. pages 13 et 15), c'est l'heure de changer de rythme. A ce propos, la réforme - qui fait l'actualité - est au cœur de nos préoccupations (lire, page 12). Ce sera un chantier à mener, en concertation, dans les mois qui viennent. L'enjeu est important pour nous tous. En attendant, qu'ils profitent bien des vacances de Pâques et des premiers rayons de soleil car l'hiver a été rigoureux et marqué par des épisodes neigeux exceptionnels...

...pour autant, l'activité, loin de se ralentir, s'est maintenue grâce aux associations qui continuent de dynamiser le village pendant la période hivernale (pages vie associative : 14 à 17). Les jours de grand froid, on pouvait rester chez soi et profiter des nouveautés de la Médiathèque en lisant un bon roman ou en regardant un DVD (pages 18 et 19).

Mais, il est vrai que le printemps se fait attendre. Pourtant, les signes avant-coureurs des beaux jours se multiplient. D'abord, le changement d'heure et le changement de rythme (aussi !) qui en résulte pour les avions qui passent dans notre ciel. Interpellés par quelques habitants à ce sujet, nous avons voulu en savoir plus (lire notre dossier en pages centrales).

Le passage du Paris-Roubaix (pages 8 et 9), l'évènement sportif de l'année à Mons-en-Pévèle, est un autre signe de l'arrivée des beaux jours. Par temps sec, on sort volontiers le vélo pour imiter les professionnels. On peut aussi se balader en famille et admirer le panorama remarquable offert par le verger conservatoire (page 4) ou jardiner et préparer (page 4, environnement) les cultures à venir avec un peu de compost.

Entre les parutions des numéros de Mons-en-nouvelles, continuez à vous informer en vous connectant sur notre site et profitez désormais d'un nouvel outil de communication à votre service : la lettre d'information numérique (newsletter) à laquelle vous pouvez vous abonner (page 7).

Bonne lecture.

Eric MOMONT
Maire



A vos AGENDAS !

Mercredi 1^{er} mai

Fête champêtre + braderie
organisées par l'Amicale Laïque
> Pas Roland

Samedi 4 mai

Tremplin des créateurs
organisé par Mons 2004
> Cense abbatiale

Mercredi 8 mai

Commémoration
organisée par la Municipalité
et la FNACA
Remise des médailles du travail
organisée par la Municipalité
> Cense abbatiale

ATTENTION, CHANGEMENT DE DATE !

Dimanche 12 mai (à la place du 5 mai)

Repas des aînés
> Salle des fêtes

Samedi 18 mai

Concert rock organisé par Mons 2004
> Salle des fêtes

Vendredi 24 mai

Fête des mères
organisée par la Municipalité
> Cense abbatiale

Samedi 25 et dimanche 26 mai

1^{er} salon Pévèle O Nature
organisé par Mons 2004
> Salle des fêtes

Samedi 1^{er} juin

Tremplin des créateurs
organisé par Mons 2004
> Cense abbatiale



Dimanche 2 juin

Fête médiévale - tremplin des
créateurs organisés par Mons 2004
> Pas Roland - cense abbatiale

Samedi 15 juin

Fête de l'école
> Ecole

Samedi 22 juin

Soirée de la ducasse
organisée par l'Amicale Laïque
> Salle des fêtes

Dimanche 23 juin

Distribution des prix
organisée par l'Amicale Laïque
> Salle des fêtes

Du Vendredi 21 au lundi 24 juin

Exposition de peinture
organisée par le Syndicat d'Initiative de
Mons-en-Pévèle et le club de peinture
> Cense abbatiale

Samedi 6 juillet

Vacances scolaires

Dimanche 14 juillet

Bal populaire
organisé par le comité des fêtes
> Salle des fêtes

Dimanche 14 juillet

Tremplin des créateurs
organisé par Mons 2004
> Cense abbatiale



SOMMAIRE

- > En bref... en bref... en bref...page 3
- > Environnement.....page 4
- > Compte rendu des Conseils Municipaux.....pages 5 et 6
- > Etat civilpage 7
- > Nouvelles du WEB.....page 7
- > Sport : Paris-Roubaix 2013.....pages 8 et 9
- > Dossier : Des ailes dans le ciel de Mons-en-Pévèle.....pages 10 et 11
- > Ecole : Réforme des rythmes scolaires.....pages 12 et 13
- > Vie associative.....pages 14 à 17
- > Médiathèquepages 18 et 19
- > Mons-en-pêle-mêle.....page 20



Mons-en-nouvelles n°22 - Avril 2013

Responsable de publication : Eric Momont, Maire.

Responsable de rédaction : Cyrille Lemaire.

Rédaction : Rédaction : Cyrille Lemaire, Charles Denaison, Eric Momont, Michel Burny, Ségolène Delzenne, Rodolphe Dagniaux. Présidents d'association, etc...

Photos : Cyrille Lemaire (sauf mention contraire).

Mise en page : YEEPI Conception graphique - contact@yeeipi.fr

Tirage : 1000 exemplaires.

Distribution : Conseil Municipal - I.P.N.S. - ne pas jeter sur la voie publique.

Contacts : cyrille.lemaire@wanadoo.fr ou sdelzenne@mairie-monsenpevele.fr

Autres contacts sur : www.mairie-monsenpevele.fr



Flashcode web



Lors des épisodes neigeux extraordinaires, que ce soit la semaine ou le weekend, le personnel communal s'est efforcé de dégager les routes avec le chasse-neige. A la mi-mars, l'aide des agriculteurs a été la bienvenue !

Les agriculteurs à la rescousse !

Le mardi 12 mars, lors de l'épisode neigeux extraordinaire, Maurice LIBBRECHT, Vincent DELANNOY, Vincent HENNETTE, Vincent BLONDEAU, François PERILLIAT, Christophe DECLERCK, Guillaume MILLEVILLE ont aidé notre personnel communal à déblayer les routes (même les départementales) et ont aidé beaucoup d'automobilistes à se sortir d'une situation difficile. **Merci à tous.**

TÉLÉTHON : APPEL À BÉNÉVOLES

Une réunion pour la préparation du Téléthon des 6, 7 et 8 décembre se tiendra le jeudi 16 mai, à 20h15, à la salle des fêtes. Toutes les personnes souhaitant se mobiliser sont invitées.

Randonnées Créatives Rand'Art



Le Pays Pévêlois, organisé en association, mène avec les communes, les intercommunalités, et les partenaires, des actions concrètes de développement local (économie, tourisme,

services à la personne, foncier, transports, culture, etc.). Ses trente-huit communes sont riches d'une identité paysagère, patrimoniale et historique marquante. Les métiers d'art y sont fortement représentés avec plus d'une centaine de professionnels répartis sur tout le territoire.

C'est pourquoi, l'Association du Pays Pévêlois a souhaité s'associer, pour la troisième année consécutive, aux Journées Européennes des Métiers d'Art le vendredi 5, samedi 6 et dimanche 7 avril 2013. Cet événement annuel et désormais européen, est mis en œuvre par l'Institut National des Métiers d'Art. Coordonnées en région par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, ces journées ont non seulement pour vocation de promouvoir nos artisans d'art, qui sont de véritables chefs d'en-

treprises, mais aussi de permettre au grand public de découvrir nos métiers d'art et nos savoir-faire, éléments majeurs de notre identité culturelle. Ainsi, une dizaine d'artisans d'art du Pays Pévêlois ouvraient leurs ateliers au public.

Cinq balades étaient proposées au cours du week-end, dont deux, à Mons-en-Pévèle. Les promeneurs ont pris le temps de découvrir les paysages du Pays Pévêlois et de rencontrer des artisans d'exception. A Mons-en-Pévèle, les randonnées créatives rand'art faisaient escale chez Philippe DUBUS (ébéniste - fabrication de jeux anciens) et François TABARY (potier), les 5 et 6 avril.

Informations de l'Association du Pays Pévêlois

La marine nationale recrute

Vous avez entre 17 et 29 ans, d'un niveau troisième à BAC +5 :

La Marine Nationale vous propose pour l'année 2013 plus de 3 000 emplois dans 34 spécialités différentes tel que :

Techniques maritimes, Mécanique, Electrotechnique / Electronique, Opérations aéronautiques, Administration / Métiers de bouche, Fusilier marin / Sécurité, Marin pompier, Plongeur démineur et bien d'autres...

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous rencontrer :

- soit dans nos bureaux à Lille,
- soit dans un de nos points rencontres.

CIRFA MARINE LILLE

47 rue Jacquemars Gielée - BP 81338 - 59015 LILLE cedex
Tél. 03 20 57 63 46 - Fax : 03 20 63 92 28

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 08h30 à 18h00, sans rendez-vous.

Site internet : <http://www.etremarin.fr/>





DISTRIBUTION de COMPOST

Dans le cadre de la semaine du développement durable mise en œuvre par la CCPP, la commune de Mons-en-Pévèle s'est associée à cette opération en distribuant gratuitement 33 tonnes de compost aux habitants.

Mise en œuvre le samedi 7 mars sur le parking du cimetière et poursuivie durant toute la semaine suivante, cette action placée sous le signe de la convivialité et de l'entraide, a permis aux nombreuses personnes intéressées de se répartir les 33 tonnes de ce compost provenant des déchets verts de nos communes.

En raison du vif succès rencontré, beaucoup ont souhaité la reconduction de cette opération dans les prochaines années.

Nous souhaitons beaucoup de réussite aux amoureux des potagers et massifs fleuris.

Ce compost, très puissant, est utilisable pour tout type de culture. Il doit être mélangé à de la terre, à raison de 10 à 15% maximum de compost

Michel BURNY



Verger Conservatoire

Les travaux d'aménagement de la pâture Bomart se sont poursuivis au cours de la dernière semaine de mars.

Sous la responsabilité de M. BRUNEAUX, technicien du Centre Régional des Ressources Génétiques de Villeneuve d'Ascq, 15 poiriers, 5 pommiers, 5 cerisiers et 5 pruniers ont été plantés par les employés de l'association d'insertion INTERMAIDE et les services techniques de la commune.

Ces arbres, greffés à Villeneuve d'Ascq, proviennent de variétés fruitières anciennes qui font la richesse du Nord Pas-de-Calais

et constituent un outil technique dont bénéficient les habitants de la région et les professionnels de l'arboriculture.

Prochainement, cette réalisation sera finalisée par la pose de panneaux explicatifs et pédagogiques et s'insérera dans le futur circuit pédestre des sites inscrits. Nous espérons que nos vaches flamandes, bientôt de retour, ne seront pas trop perturbées

par cette modification apportée à leur "environnement" et respecteront les lieux. Par la réalisation de ce verger, la commune de Mons-en-Pévèle est fière de contribuer à sauvegarder ce patrimoine exceptionnel.

La commission environnement



Le "corridor" de promenade aménagé par la municipalité permet de contempler le panorama et de voir le verger conservatoire : en haut du Pas-Roland, empruntez la voyette qui passe sur la gauche de la chapelle ou accédez-y en passant à droite de la chapelle située au carrefour de la rue du Pas Roland et de la rue de la Place



Compte rendu des Conseils Municipaux



Conseil municipal du 29 mars. Consultez le compte rendu en ligne avant sa publication dans le prochain Mons en nouvelles

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 7 FÉVRIER

> Signature d'une convention avec la SAFER - constitution de réserves foncières

L'assemblée est informée que la commune de Mons-en-Pévèle souhaite préserver et maintenir le caractère rural de la commune et souhaite encourager une politique d'aménagement des structures des exploitations agricoles.

Il entre dans la mission de la SAFER d'apporter son concours technique aux Collectivités Territoriales et Etablissements Publics qui leur sont rattachés pour mettre en œuvre pour leur compte des opérations foncières (informations sur le marché foncier, faisabilité foncière des projets fonciers, négociation des transactions foncières sur ces mêmes projets, et constitution des réserves foncières compensatoires).

Par la présente convention, la commune de Mons-en-Pévèle et la SAFER définissent les modalités d'un dispositif de surveillance et d'intervention foncière sur le territoire communal, en vue d'y protéger les espaces naturels et ruraux et de compléter la restructuration des exploitations agricoles locales. Par ailleurs, la commune de Mons-en-Pévèle, au travers de cette convention, a la possibilité de trouver des compensations pour la réalisation de projets structurants – exemple projet en zone 1AU - afin de préserver le foncier agricole.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

> Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Les travaux d'étude et de rédaction du PLU (diagnostic, PADD, plan de zonage et règlement) ont demandé un investissement de 3 ans aux élus de la commune.

Le PLU a reçu des avis positifs et favorables de la DDTM, du Conseil Général, de la commission de préservation des espaces agricoles, et du SCOT. Un avis défavorable de la chambre d'agriculture a été enregistré.

Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable assorti des réserves suivantes :

- Enlever le verger protégé sur la parcelle A853
- > La trame a été enlevée de la parcelle A853
- Décaler l'emplacement réservé n°6 de 4 mètres du mur de la maison existante
- > L'emplacement réservé a été réduit de 120m²
- Déplacer l'emplacement réservé n°4 en limite de la parcelle B224
- > L'emplacement réservé n°4 est décalé
- Reclasser la parcelle C1397 en zone UC (reclassement à l'identique du POS actuel)
- > La parcelle intègre la zone UC
- Inscrire à l'article 1AU2 du règlement que la zone 1AU fasse l'objet d'une opération d'ensemble pour préserver la cohérence du projet. Ajouter au plan de zonage que la zone 1AU devra également contenir 25% de logements en accession sociale à la propriété.
- > Le règlement est rectifié. Le plan zonage est complété ainsi que le rapport de présentation.

Vu les avis des services de l'Etat, des personnes publiques associées et des observations du public,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que le PLU modifié tel qu'il est annexé à la présente est prêt à être approuvé conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme,

Le conseil municipal approuve le PLU tel qu'il est annexé à la présente.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, mention de cet affichage sera en outre insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

> Droit de Prémption Urbain

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 7/02/2013,

Vu l'article L 211-1 du Code de l'Urbanisme qui offre la possibilité aux communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme rendu public ou approuvé, d'instituer, sur tout ou partie des zones urbaines ou d'urbanisation future telles qu'elles sont définies au PLU, un droit de préemption,

Considérant que ce droit de préemption permet à la Commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement par l'acquisition de biens à l'occasion de mutations,

Le Conseil Municipal décide :

Art 1 : d'instituer le droit de préemption urbain (DPU) sur les secteurs suivants et tels qu'ils figurent au plan annexé à la présente délibération :

- toutes les zones urbaines : UA, UB, UC, UE et US
- la zone d'urbanisation future : 1 AU

L'ensemble des zones A et N n'est pas concerné par le droit de préemption.

... Suite page suivante



Compte rendu des Conseils Municipaux

Art 2 : de donner délégation à Monsieur le Maire pour exercer le droit de préemption urbain conformément à l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales et précise que les articles L 2122-17 et L 2122-19 sont applicables en la matière ; précise que le droit de préemption urbain entrera en vigueur le jour où cette délibération sera exécutoire ; c'est-à-dire après affichage en Mairie pendant un mois et insertion dans deux journaux : La Voix du Nord, Gazette.

Le périmètre d'application du droit de préemption urbain sera annexé au dossier du Plan Local d'Urbanisme conformément à l'article R 123-13-4 du Code de l'Urbanisme. Un registre sur lequel seront transcrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi que l'affectation définitive de ces biens sera ouvert en Mairie et mis à disposition du public, conformément à l'article 123-13 du Code de l'Urbanisme.

Art 3 : Une copie de la délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur Le Directeur Départemental des Services Fiscaux,
- Monsieur Le Président du Conseil Supérieur du Notariat,
- La Chambre Départementale des Notaires,
- Au Barreau constitué auprès du Tribunal de Grande Instance,
- Au Greffe du même Tribunal.

> Instauration d'une participation pour non réalisation d'aires de stationnement (PNRAS) (application de l'article L.123-1-12 du Code de l'Urbanisme)

L'assemblée est informée que le Plan Local d'Urbanisme prévoit, dans l'article 12 de son règlement d'urbanisme, que le stationnement des véhicules correspondant aux besoins des constructions et des installations doit être assuré en dehors des voies publiques.

Il ajoute que l'article L.123-1-12 du code de l'urbanisme précise que les places de stationnement peuvent être réalisées sur le terrain d'assiette ou dans son environnement immédiat.

Il précise également les substituts qui peuvent être mis en œuvre par le bénéficiaire du Permis ou de la décision de non-opposition à une déclaration préalable si ce dernier ne peut satisfaire aux obligations résultant de l'alinéa précédent, à savoir ;

- L'obtention d'un contrat de concession à long terme dans un parc public de stationnement existant ou en cours de réalisation,
- L'acquisition de places dans un parc privé existant ou en cours de réalisation.

Enfin, en l'absence de ces substituts, le bénéficiaire du Permis ou de la décision de non-opposition à une déclaration préalable peut être tenu de verser à la commune une

participation en vue de la réalisation d'un parc public de stationnement dans les conditions définies par l'article L.332-7-1 du code de l'urbanisme.

Il est rappelé que son montant ne peut excéder 16 902.03 € par place de stationnement - plafond actualisé automatiquement au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction connu le 1^{er} novembre de l'année précédente - (chaque année au 1^{er} novembre en fonction du dernier indice de la construction connu à cette date).

Le montant de la participation dû par le bénéficiaire de l'autorisation de construire sera obtenu en multipliant la valeur forfaitaire prévue dans la présente délibération par le nombre de places de stationnement non réalisées conformément à l'article R.332-17 du Code de l'Urbanisme. Le redevable de la participation en obtient, sur sa demande, le dégrèvement ou la restitution :

- En cas de péremption du permis de construire ;
- En cas de retrait ou d'annulation du permis de construire ; Vu les articles 34 et 98 de la loi no 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, réforment les règles relatives aux obligations de réalisation de places de stationnement dans les opérations de construction,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L.123-1-12,

Vu la circulaire n° 2007-59 de la direction générale de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages en date du 29 octobre 2007 relative à la revalorisation annuelle de la participation pour non réalisation d'aires de stationnement,

Cette délibération annule et remplace la délibération du 28/02/2002.

Le conseil municipal décide :

Art 1 : d'instituer le principe d'une participation par place de stationnement manquante dans le cas où le constructeur ne peut satisfaire aux normes réglementaires en matière de stationnement lorsque des contraintes d'ordre technique ou urbanistique empêchent réellement la réalisation matérielle des places.

Art 2 : d'appliquer sur l'ensemble du territoire de la commune les articles L 123-1-2 et L 332-7-1 du Code de l'Urbanisme pour les opérations de constructions nouvelles, d'aménagement et de changement de destination générant la création de logements.

Art 3 : de fixer, en regard des articles visés ci-dessus du Code de l'Urbanisme le montant de la participation par place de stationnement manquante à 15 000 € actualisables annuellement. Le nouveau montant de la participation applicable aux termes de l'année civile à courir, sera calculé au moyen d'une règle proportionnelle ayant pour données :

- Le montant initial de la participation
- L'indice ayant servi à établir ce montant
- Et le dernier indice connu au mois anniversaire précédant immédiatement l'indexation.

Il est précisé à cet égard que le montant de la participation ci-dessus a été déterminé en prenant pour base l'indice du 3^{ème} trimestre 2012 qui s'élève à 1648 points.

Art 4 : de décider que le montant de ces participations sera versé à l'article 1345 « participations pour non réalisation d'aires de stationnement ».

> Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour la réalisation de l'aménagement du centre bourg

Une demande de subvention a été déposée auprès de M^r le Député de la circonscription, Thierry LAZARO, pour la réalisation du parking de centre ville et la réhabilitation de la rue de Place. Il y a lieu de délibérer pour compléter la demande et de fournir le plan de financement.

Le conseil municipal,

- valide le plan de financement
- mandate Monsieur le Maire pour solliciter la subvention au titre de la Réserve Parlementaire.

> Demande de subvention DETR - aménagement du centre bourg

Par délibération 2012/18 du 30 mars 2012 la commune de Mons-en-Pévèle a déposé un dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour le réaménagement du centre bourg.

Cette demande n'ayant pas été retenue pour l'année 2012 il est nécessaire de représenter la demande de subvention au titre de l'année 2013.

Le conseil municipal décide :

- de représenter la demande de subvention auprès de la préfecture au titre de la DETR 2013
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette demande

Questions diverses :

■ Présentation du bilan du CCAS et de ses actions

L'essentiel des entretiens concerne des aides financières diverses, des demandes pour l'aide alimentaire, des demandes de logements, et divers problèmes sociaux avec des degrés d'urgence variables. En fonction des situations, les personnes peuvent être orientées vers l'Utpas. En 2012, le CCAS s'est réuni 7 fois. **Un bilan est remis aux conseillers.**

PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

le 24 mai
et le 5 juillet 2013

NOUVEAU !

Les comptes rendus des conseils municipaux sont accessibles (en PDF) sur notre site dans la partie "Mairie", sous la photo, en haut de la page.

Consultez le compte-rendu du conseil municipal du 7 février, en intégralité et le compte-rendu du conseil du 29 mars : <http://www.mairie-monsenpevele.fr>

ETAT CIVIL

ILS NOUS ONT QUITTÉ :

- Suzanne WILLEMOT veuve REMY décédée le 20/12/2012
- Jean-Marie VION décédé le 27/12/2012
- Bernard AGACHE décédé le 28/12/2012
- Paul BLONDELLE décédé le 29/12/2012
- Albert DUQUENNE décédé le 11/01/2013
- Yolande DAPVRIL veuve VERDIERE décédée le 01/03/2013

Nous adressons nos plus sincères condoléances à la famille et aux proches.

NAISSANCES :

- Adeline GANTIER, née le 03/01/2013 (15, rue du Pavé)
- Valentin RICHEBOIS, né le 03/01/2013 (18^{bis}, rue du Hem)
- Zélie BREBION, née le 06/02/2013 (9, rue de Secmont)
- Romane COGET, née le 13/02/2013 (239, rue du Moulin)
- Mathys DANES, né le 13/03/2013 (21, résidence les Vergers)

Toutes nos félicitations aux parents !

@ nouvelles du WEB



AU BAS DE LA RUBRIQUE INFOS PRATIQUES DE LA PARTIE MAIRIE DU SITE, DÉCOUVREZ :

- Une note nationale BSV (Bulletin de Santé du Végétal) relative aux campagnols nuisibles aux cultures. Méthodes préventives et alternatives de lutte.
- Un communiqué de presse de la Préfecture et une plaquette : simplification des démarches administratives : la pré-plainte en ligne opérationnelle dans le nord.

NOUVEAU ! ABONNEZ-VOUS À LA NEWSLETTER DE LA MAIRIE

Depuis le début de l'année, une lettre d'information numérique (newsletter) est adressée à ceux qui en font la demande. Plus de 200 personnes sont déjà abonnées.

Pour la recevoir, il suffit d'en faire la demande à l'adresse suivante : sdelzenne@mairie-monsenpevele.fr

La rubrique "photos des évènements" du trimestre...

Distribution du colis des aînés

Un panier garni de délices
Mercredi 19 décembre 2012

Cérémonie des vœux 2013

Bilans 2012 et perspectives 2013
Dimanche 6 janvier 2013

Cérémonie des vœux 2013

Nos champions à l'honneur !
Dimanche 6 janvier 2013

Réunion publique

Présentation du projet de parking
Mercredi 9 janvier 2013

Ça glisse au Pas-Roland

Comme à la montagne
Samedi 19 janvier 2013

Noces d'or

50 ans de vie commune !
Samedi 19 janvier 2013

Chutes de neige abondantes

Un déneigement actif par notre personnel
Lundi 21 janvier 2013

Un mois, un artiste, une expo !

Une artiste qui déchire !
Janvier 2013

Accueil des nouveaux arrivants

Bienvenue !
Dimanche 27 janvier 2013

Jehan de Pévèle

Pour suivre le fil de l'Histoire
Dimanche 3 février 2013

Ciné-soupe

Une sélection savoureuse
Vendredi 8 février 2013

Distribution gratuite de compost

20 à 30 tonnes !
Samedi 9 mars 2013

Semaine du développement durable

28 tonnes de compost distribuées !
Samedi 9 mars 2013

Commémoration du 19 mars 1962

Date officielle de recueillement et de mémoire
Mardi 19 mars 1962

Jumelage avec Bruges

Ecoles sans frontières
Vendredi 22 mars 2013



PARIS - ROUBAIX

> Trois secteurs pavés mythiques



Chaque année, à l'approche du Paris-Roubaix, on assiste à un joyeux remue-ménage.

A compter du jeudi, un véritable cortège de camping cars se dirigent vers la Pévèle. On vient des quatre coins de la France, de Belgique et parfois, de plus loin encore.

Dès leur arrivée, les supporters s'emparent des meilleurs emplacements pour encourager leurs champions. Naturellement, on recherche les pavés !

Parmi les 27 secteurs pavés de la 111^{ème} édition 2013 de la "reine des classiques", seuls trois secteurs comptabilisent un maximum de 5 étoiles :

- le mythique carrefour de l'arbre,
- la célèbre trouée d'Arenberg,
- et... le secteur numéro 11 de Mons-en-Pévèle!

Situé au km 205, il s'étire sur 3000 mètres à une cinquantaine de km du vélodrome. C'est le deuxième secteur pavé le plus

long de la course et il est considéré par les spécialistes comme l'un des plus difficiles du parcours. Evidemment, ce secteur stratégique attire la foule car les coureurs l'empruntent alors qu'ils ont déjà les jambes lourdes. A la sortie, au virage à 90°, les visages maculés d'un mélange de sueur et de poussière grimacent. C'est dur ! Il faut s'accrocher courageusement et les plus forts commencent à creuser les écarts. En plus, cette année, le temps sec a favorisé la vitesse.

2013



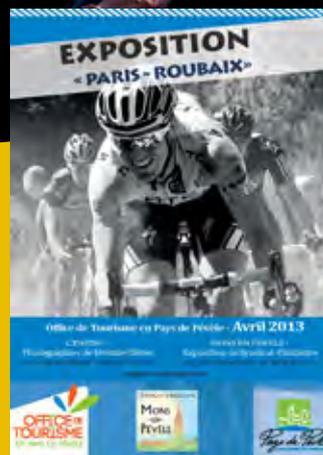
Et de trois pour Cancellara !

De l'avis des spécialistes, la course s'est débridée à Mons-en-Pévèle. Malgré sa chute, trois jours auparavant, pendant la reconnaissance du parcours, Cancellara, pourtant isolé, sans équipier, a accéléré dans ce secteur. "Spartacus" a prouvé qu'il était le plus fort ! À la sortie du pavé de Mons-en-Pévèle, un groupe de treize coureurs s'est retrouvé à l'avant, avec Fabian Cancellara. Puis, les attaques se sont multipliées et huit coureurs ont pris les devants dont Stijn Vandenberg, Zdenek Stybar, Sebastian Langeveld, Damien Gaudin, Luca Paolini, Greg van Avermaet, Juan Antonio Flecha et Sep Vanmarcke. Cancellara est alors revenu dans ce groupe alors que Vanmarcke et Vandenberg étaient partis seuls à l'avant. L'avance des deux Belges augmentait peu à peu mais, à 25 kilomètres de l'arrivée, Cancellara attaque pour les rattraper. Seul Stybar parvient à le suivre. Le duo de tête devient quatuor à 20 kilomètres de la ligne d'arrivée. À l'entrée du Carrefour de l'Arbre, Stijn Vandenberg percute un spectateur. C'est la chute. Puis son coéquipier Zdenek Stybar l'imite un peu plus loin. Sep Vanmarcke et Fabian Cancellara ne seront plus rejoints. Ils se disputent la victoire sur le vélodrome.

Cancellara dépasse Vanmarcke vingt mètres avant la ligne, pour remporter son troisième Paris-Roubaix en bouclant les 254,5 km à 44,190 km/h de moyenne : le Paris-Roubaix le plus rapide de l'histoire ! Et de trois pour Cancellara !

Texte et photos : Cyrille LEMAIRE

Dans le cadre de son programme d'animations "à fleur de pavés...!", l'Office de Tourisme en Pays de Pévèle présentait une exposition de photographies anciennes sur le Paris Roubaix à Mons-en-Pévèle, réalisée par le Syndicat d'initiative de Mons-en-Pévèle et les amis du Paris-Roubaix.





Des ailes dans le ciel de Mons-en-Pévèle

> L'espace aérien de la commune



En scrutant l'horizon depuis la tour de contrôle de LILLE LESQUIN, on aperçoit au loin la butte de Mons-en-Pévèle. Chaque jour, des milliers de voyageurs transitent par l'aéroport, s'envolant vers des destinations lointaines ou revenant accompagnés de leurs souvenirs. A la croisée des pistes, on assiste à un majestueux ballet aéronautique. Tout est réglé au millimètre. Lentement, les appareils mettent leur nez dans l'axe de la piste, attendent patiemment le signal, s'élancent puis s'arrachent du tarmac avec une puissance phénoménale. Dans quelques instants, certains passeront dans le ciel de notre village, emmenant leurs passagers vers le soleil. Combien, précisément ? Gênant ou pas ?

L'activité de l'aéroport de Lille en quelques chiffres

En 2012, 1 397 637 passagers ont fréquenté l'aéroport de LILLE LESQUIN.

Une augmentation de 20 % par rapport à l'année précédente. Pour autant, paradoxalement, il n'y a pas plus d'avions qui sillonnent notre ciel. Le trafic d'avions a baissé même de 2,3 % entre 2011 et 2012 (16 903 mouvements commerciaux en 2012) car les appareils, plus grands et plus performants, permettent d'embarquer davantage de voyageurs. Cela représente un emport moyen de 82,69 passagers / vol contre 67,34 en 2011. En moyenne, cela représente 25 à 30 départs par jour pour les vols commerciaux.

A cela, il faut ajouter l'aviation légère.

Quels avions ne nous survolent pas ?

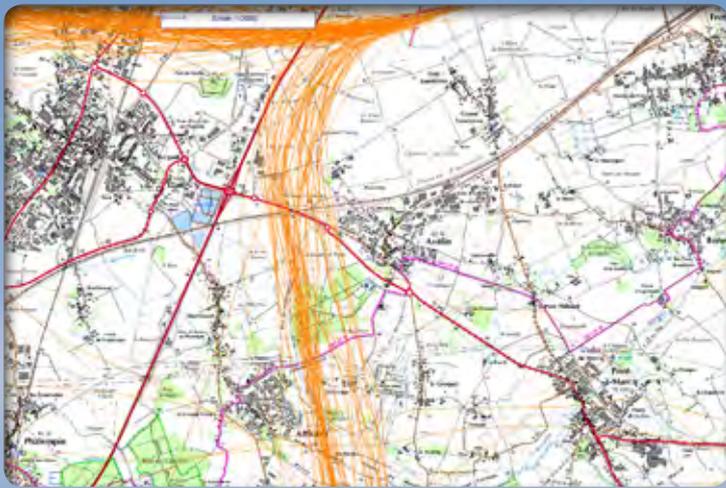
Commençons, par élimination, en dressant la liste des avions qui ne passent pas au-dessus de notre mont. D'emblée, on peut exclure tous les avions qui atterrissent. Les trajectoires des procédures d'approche passent au large. Lorsque les vents domi-

nants soufflent de l'est (20 % du temps, en moyenne), les trajectoires empruntées par les avions qui décollent ne passent pas, non plus, au-dessus de notre village. Enfin, nous ne sommes que rarement impactés par l'aviation légère. Quels sont donc les avions qui nous survolent ?

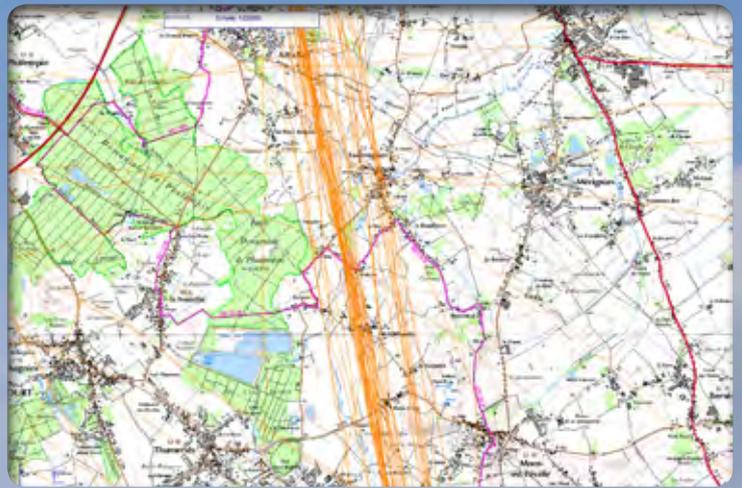
Quels avions dans notre ciel ?

Les avions décollent et atterrissent toujours face au vent. En général (80 % du temps), ce sont des vents d'ouest qui soufflent sur l'aéroport. Ces jours-là, il existe deux procédures de décollage :

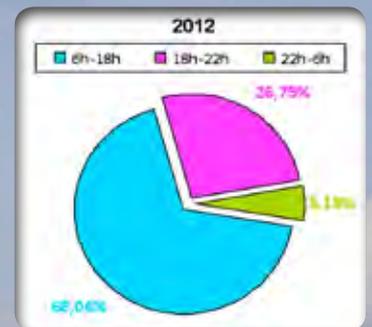
- Les « départs longs » qui passent au-dessus de la zone de Seclin (environ 70 % des décollages par vent d'ouest) empruntent une trajectoire qui ne passe pas au-dessus de Mons-en-Pévèle.
- Lorsque les performances (aérodynamisme, motorisation) de l'avion lui permettent de virer avant de passer l'auto-route A1, il s'agit de « départs courts » (environ 30 % des décollages par vent



Exemples de trajectoires : départ court.
Dans ce cas, les avions virent avant de franchir l'A1



Exemples de trajectoires : départ court,
zoom sur Attiches - Mons-en-Pévèle



Répartition du trafic par tranche
horaire Jour - Soir - Nuit



d'ouest). Ce sont ces avions-là qui survolent Mons-en-Pévèle avant de se diriger vers Cambrai puis vers le sud de la France ou le bassin méditerranéen.

En bref, les jours où le vent d'ouest souffle, une dizaine d'avions, en moyenne, passent à proximité du village. Ils empruntent une ligne imaginaire, à mi-distance entre notre église et Thumeries. Au-dessus de l'Offrande, ils sont déjà à un peu plus de 1300 mètres d'altitude. Ils continuent de monter pour être à 1500 mètres d'altitude, environ, au moment où ils sont aperçus depuis le centre. Bruyants ou pas ? Gênants ou pas ?

Du bruit or not du bruit ?

Pour Yves COQUERELLE, responsable QSE (Qualité - Sécurité - Environnement), « l'aéroport a depuis plusieurs années pris en compte le sujet des nuisances sonores dans ses préoccupations environnementales, et aujourd'hui tout est fait pour éviter les nuisances sonores. Les procédures

sont prévues pour éviter au maximum les zones habitées. Les vols entre 22h et 6h ne représentent que 5,19 % du trafic. », Il rappelle qu'« au moment du survol de Mons-en-Pévèle, le bruit émis par les avions ne représente pas plus de 70 décibels, au moment de la crête, c'est-à-dire, le moment le plus bruyant (quelques secondes). Soit, l'équivalent d'une télévision en fonctionnement normal et largement moins que le bruit d'une tondeuse (85 dBA) et moins longtemps ». Comment sait-il cela, si précisément ?

Parce que, depuis 2008, l'aéroport de Lille développe un système automatique de mesure de bruit et de suivi des trajectoires. Des campagnes de mesure, avec la pose de stations de mesure de bruit, permettent de sortir des statistiques et de déceler d'éventuelles anomalies. Les communes d'implantations des stations de mesure du bruit sont les suivantes : Allennes, Bouvines, Carnin, Fretin, Gondécourt, Houplin-Ancoisne, Noyelles les Seclin et Seclin. Des

campagnes de mesure ponctuelles peuvent également être réalisées sur d'autres communes. L'outil est d'une précision remarquable. Le système permet de détecter les trajectoires inhabituelles. Et, dans de très rares cas, ceci peut amener à des vérifications et analyses complémentaires, et à des rappels de procédures. Un numéro vert (0 800 59 10 59) et une adresse mail dédiée (environnement@lille.aéroport.fr) sont mis à disposition des riverains pour déposer un signalement (par exemple dans le cas d'un survol inhabituel, ou plus bruyant que d'ordinaire). Mais, les signalements sont rares et en diminution. Preuve que tout est fait pour gêner le moins possible.

Texte : Cyrille Lemaire

Remerciements :
Yves COQUERELLE, Responsable QSE
et Charlotte GUEQUIERE, Assistante
QSE (Qualité-SGS-Environnement)



Réforme des rythmes scolaires

Comme vous avez pu l'entendre ou le lire, l'école et les rythmes scolaires sont au cœur de nombreux débats.

A n'en pas douter, il s'agit d'un réel enjeu quand on sait que depuis la mise en place de la semaine des 4 jours en 2008, les écoliers français ont les journées les plus longues d'Europe et que pour autant, 4 enfants sur 10 sortent de l'enseignement primaire avec de graves lacunes.

C'est en partant de ce constat que le Ministère de l'Education Nationale a voulu engager une réforme pour :

- avoir une école plus juste et plus exigeante.
- améliorer la réussite scolaire dans le 1^{er} degré.
- prendre mieux en compte les capacités d'attention des enfants.
- avoir une semaine scolaire mieux équilibrée.

Pour mettre fin à cette spécificité française défavorable à la réussite scolaire, la réforme veut instaurer un meilleur équilibre et une meilleure articulation entre temps scolaire et temps périscolaire, à la fois sur la journée et sur la semaine (et peut être demain à l'année, au travers d'une réforme des temps de vacances ? !). Le but est d'assurer un plus grand respect entre les rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant grâce à une meilleure répartition des heures d'enseignement par semaine : l'idée étant d'alléger le nombre d'heures d'enseignement par jour et de programmer des séquences d'enseignement à des moments où la faculté de concentration des élèves est plus grande.

De nombreuses études sont venues étayer cette réflexion. Selon l'INRSEM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale) notamment :

- Plus l'enfant est petit, plus il a besoin de sommeil dans la journée et plus sa capacité de concentration est moindre.
- L'un des rythmes essentiels pour l'enfant c'est l'alternance entre veille et sommeil sachant que ce rythme est en constante évolution jusqu'à l'adolescence.

- L'activité intellectuelle varie sur une journée et sur une semaine.

Selon d'autres études, il existe des périodes critiques dans les rythmes biologiques des enfants :

- La seconde partie de la journée (entre 11h et 15h) apparaît comme un moment peu favorable à la concentration.
- Le plus mauvais jour de la semaine est le lundi (effet du weekend). A l'inverse, les meilleurs jours sont le mardi, le mercredi et le jeudi.

Et plus récemment, l'Académie de Médecine faisait savoir que la semaine de 4 jours était un contresens biologique qu'il faut abolir en aménageant impérativement le temps scolaire sur 4 jours et demi, sachant que la demi-journée de travail supplémentaire serait préférable le samedi matin plutôt que le mercredi matin pour éviter la désynchronisation inévitable de l'enfant en début de semaine.

D'où la nécessité :

- De préférer une alternance entre le temps de travail et le temps de repos,
- De préférer la diversité dans l'aménagement du temps (Famille - Ecole - Activités Educatives - Activités Périscolaires - Activités Extrascolaires).

Pour y parvenir la réforme fixe un cadre réglementaire :

- 24 h de classe réparties sur 5 jours de classe : lundi, mardi, jeudi, vendredi et mercredi matin ou samedi matin,
- 1h d'activités pédagogiques complémentaires par semaine (aide aux élèves pour lutter contre l'échec scolaire),
- 3h d'activités périscolaires par semaine,
- une pause méridienne d'1h30 minimum,
- une journée de 5h30 maximum et une demi-journée de 3h30 maximum.

Charge à la collectivité de mettre en œuvre cette réforme !

C'est bien là le problème: nous sommes face à une réforme de l'Education Nationale à la charge des collectivités territoriales, sans le transfert de charges correspondant.

Car cette réforme des rythmes scolaires voulue par le gouvernement va engendrer un changement important dans l'organisation de notre école publique et entraîner un coût financier pour la collectivité. Que ce soit au niveau des services communaux, des enseignants et des familles, il va falloir nous adapter et nous organiser en conséquence.

Conscient de l'importance de l'enjeu, le conseil municipal a préféré reporter la date d'application de la réforme à la rentrée 2014 pour laisser du temps à la réflexion et à la concertation. Pour y parvenir la municipalité a souhaité associer les parties prenantes pour élaborer un projet éducatif cohérent avec le projet pédagogique de l'équipe enseignante et dans l'esprit de la réforme. Une première réunion avec l'APE et les enseignants (le 01/02/2013) et une réunion publique (le 14/02/2013) ont déjà permis d'engager la réflexion. Un questionnaire (en ligne sur le site de la commune) a été adressé à l'ensemble des parents afin de recueillir leur avis et leurs suggestions sur la question. Courant avril, un comité de pilotage (parents d'élèves, enseignants et élus) sera mis en place afin d'élaborer un projet éducatif qui devra s'attacher :

- à prendre en compte les rythmes biologiques des enfants,
- à s'inscrire dans la durée,
- à trouver une cohérence entre activités pédagogiques, périscolaires et extrascolaires,
- à avoir l'adhésion de l'ensemble des acteurs (parents, enseignants, intervenants extérieurs et municipalité),
- à garantir l'accès des activités à tous les enfants,
- et avoir une cohérence territoriale dans la mise en œuvre de la réforme.

Un beau challenge en perspective et dont l'ambition sera d'apporter une réelle plus-value aux enfants scolarisés à Mons-en-Pévèle.

Eric MOMONT, Maire



LE CARNAVAL DES ANIMAUX

Jeudi 21 mars 2013, nous sommes allés avec les CP à l'auditorium de Douai pour écouter le Carnaval des animaux. Cette œuvre a été composée par Camille SAINT SAËNS en 1886.

Madame DELCROIX, notre intervenante en musique et madame BASSI, la maman d'Enzo nous ont accompagnés.

La salle était très grande, et nous étions placés tout en haut, « au balcon ».

Il y avait deux pianos, un xylophone, des timbales, un violoncelle, une contrebasse, un violon alto, deux violons, une clarinette et une flûte traversière.

Nous avons reconnu les animaux : la marche du lion, les poules et les coqs, les hémiones (ânes sauvages), les tortues, l'éléphant, les kangourous, l'aquarium, le coucou, les volières, les fossiles et le cygne.

Dans le Carnaval des animaux, on peut entendre des airs connus comme « J'ai du bon tabac », « Ah vous dirais-je, maman » et « Au clair de la lune ».

Nous avons beaucoup aimé le final dans lequel on entendait tous les animaux.

Texte et photos :
Les élèves de la classe de CE1

BAL FOLKLORIQUE DES PETITS

Les enfants de l'école maternelle du village ont vécu un grand moment ce samedi 26 janvier à la salle des fêtes. Bravant la neige, leurs familles étaient au rendez-vous pour partager leur bal folklorique. Pour cela, ils avaient appris une dizaine de danses de notre patrimoine afin de pouvoir apprendre les pas de danse à leurs parents. Moment rare dans l'emploi du temps, les petits et les grands de l'école maternelle étaient réunis dans un même apprentissage.

Pour les enseignantes qui ont longuement préparé cette manifestation en liaison avec leur projet d'école, les sourires des enfants et de leurs parents fut la meilleure des récompenses.

M^{me} VERHEECKE



Malgré la neige, parents et enfants étaient nombreux à avoir répondu à l'invitation des enseignantes
Photo : Cyrille LEMAIRE



Vie Associative



Le club féminin "Les Asphodèles" s'est réuni en janvier pour fêter la galette des rois

Les Asphodèles

C'est toujours dans la joie et la bonne humeur que les rencontres ont lieu, tous les mardis, de 14 h à 17 h.
Le club est ouvert à tous.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

BOBAN Danielle
03 20 59 28 36



Grâce à cette reconstitution, les amis du PP font preuve de pédagogie

Les amis du PP

L'assemblée générale des Amis du PP initialement prévue le 7/04 à Mons en Pévèle est reportée au dimanche 28/04 pour cause de Paris-Roubaix qui passait à la même heure que notre assemblée à Mons-en-Pévèle !

A l'occasion des 10 ans de l'association des « Amis du PP » aura lieu, dimanche 28 avril 2013 à partir de 10 h, à la Cense abbatiale, une grande exposition sur l'histoire du PP.

Suite à l'assemblée générale qui se tiendra à 14h30, nous nous dirigerons vers la gare pour inaugurer nos locaux et aussi montrer la nouvelle voie PP réhabilitée.

Le lundi matin 29/04, nous accueillerons l'école primaire de Mons-en-Pévèle pour expliquer aux élèves la "Grande histoire du PP".

Guy DESBIENS

Mons 2004

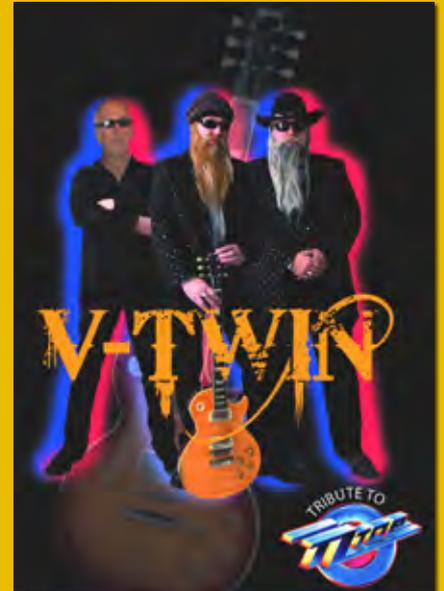
Prochaines manifestations de l'association :

Samedi 18 mai 2013

**6^{ème} FESTIVAL
Rock-Blues en Pévèle**

Avec les groupes :

THE KIDS (Ex YELIS)



V-TWIN

Entrée : 10 €.

Gratuit pour les moins de 15 ans.
Buvette et petite restauration.
Ouverture des portes à 19 heures.

**Dimanche 1^{er} juin :
FÊTE MÉDIÉVALE**



**D'autres troupes,
d'autres animations...**

Je compte sur les pévéloises et les pévélois qui ont à cœur de faire connaître notre beau village et notre région, pour le faire savoir à leurs relations et amis même au-delà de nos frontières et les en remercie.

La présidente, Rose-Andrée



Un carnaval coloré sous le signe de l'avenir, de la passion et du rêve...

APE

Lorsque l'APE fait feu de tout bois pour son carnaval...

Cette année, nous avons décidé de placer notre carnaval sous le signe de l'avenir mais aussi de la passion, du rêve, des envies en retenant pour thème « **Quand je serai grand, je serai ?** ». Nous devons, comme chaque année, défilé dans les rues de Mons-en-Pévèle et brûler notre bonhomme d'hiver afin de célébrer l'arrivée du printemps.

Dame nature en charge de l'envoi des invitations a commis une petite erreur...

le Soleil, contrarié, a refusé de venir, la Neige et ses amies les Congères, agréablement surprises par l'invitation, sont venues nombreuses improviser un véritable carnaval dans nos rues... Devant cette démonstration de la nature il nous était difficile, pour le confort de nos enfants et de l'harmonie, qui nous fait la gentillesse de nous accompagner, de maintenir notre carnaval dans sa forme traditionnelle.

Pourtant, l'envie et l'énergie des membres de l'APE nous a permis, en seulement trois jours, de totalement réorganiser cette manifestation pour le plus grand plaisir de nos enfants, démontrant une nouvelle

fois que la vie associative est aussi une belle aventure humaine. Nos enfants ont donc pu, au cours de cette journée, nous dévoiler leurs magnifiques costumes, profiter d'ateliers récréatifs mais également grâce à Olivier (que je remercie encore chaleureusement) danser sous les lumières des stroboscopes !

Cette année, ce sont les élèves de CE1 de la classe de Madame WINTREBERT qui sont venus en plus grand nombre déguisés et qui gagnent donc un goûter à partager en classe.

Alors que je rédige cet article, l'APE a déjà toute son attention tournée vers **notre prochaine manifestation le 6 avril prochain** à l'occasion de laquelle, en partenariat avec l'équipe des enseignantes, de la garderie, du conseil municipal, des jeunes et plus largement de la municipalité, nous tenterons dans une action commune de **sensibiliser les enfants de l'école au respect de la nature et au développement durable**.

Pour l'APE, **Sandra GERARD**

Amicale Laique : chasse aux oeufs à l'école

Vendredi, Caroline, Claire et Véronique, bénévoles de l'Amicale ont accueilli les enfants de l'école dans le jardin public pour la traditionnelle chasse aux oeufs. Tour à tour, des petits de la maternelle aux élèves du CE1, les chasseurs d'oeufs et de friandises ont sillonné le jardin public sous l'oeil amusé de leur maîtresse. Les plus grands (du CE2 au CM2) ont été récompensés dans les classes.

Photo : Véronique DELEFORGE



Harmonie

28 janvier : assemblée générale pour le renouvellement du bureau, lecture des bilans de l'année écoulée, calendrier des différentes manifestations prévues pour 2013.

Tous les postes sont reconduits à l'unanimité.

Samedi 16 février : animation de la soirée bavaroise à la salle des fêtes de Gondcourt de 20h à 2h du matin, devant 300 invités. Excellente prestation de notre harmonie vivement applaudie par le public.

Samedi 9 mars : l'harmonie a été invitée par l'association Coup de Vent de la région Nord-Pas de Calais au palais du Nouveau Siècle de Lille pour assister à la finale du concours international de composition pour orchestres à vent. Quatre œuvres finalistes auxquelles ont participé 450 musiciens de 9 harmonies renommées de notre région.

En fin de soirée, concerts de musique originale, moderne et de jazz de 3 grands orchestres de renommée internationale : Paris Combo, French ConeXion et Quartier français.

Soirée remarquable par la qualité musicale exceptionnelle de ces grands orchestres.

Mardi 19 mars : nous avons accompagné la FNACA pour la commémoration du 19 mars 1962.

Depuis fin février, nous préparons par de nombreuses répétitions et beaucoup de minutie le concert des **25 et 26 mai** organisé par la CCPP à Genech avec la collaboration de 6 harmonies et l'orchestre Paris Combo.

Philippe ROGER



Vie Associative



Les Choupinettes ont mis le feu sur l'éternel Rivers of Babylon de Boney M

Souper spectacle du club de danse

Samedi, le Club de danse de l'Amicale présentait son spectacle intitulé : " L'AMICALE LAIQUE VERSION DISCO ".

Du DISCO, il y en a eu toute la soirée. De Boney M à Sheila en passant par Abba, Dalida, etc. Les cinquante danseurs et danseuses ainsi que leurs animateurs ont ravi le public en présentant seize danses en deux parties.

L'entracte permet aux invités de se restaurer grâce au repas préparé par les bénévoles

de l'association. Après le final endiablé à travers la salle, c'était le moment de la tarte et du café avant de se donner rendez-vous pour le spectacle de juin.

Le Président, J.M. DELEFORGE

**Contact : 03 20 59 29 03
Photo : Frédéric Delzenne**



Les peintres accompagnés de Danielle BOBAN (à gauche), à l'initiative de cette exposition. Photo : Françoise GOMÈS

Syndicat d'initiative

Le Syndicat d'initiative a organisé sa première exposition de peinture de la saison à la Cense abbatiale, fin mars, pendant 2 jours.

Des peintres régionaux (M^{me} Marie-Thérèse VASSE, M. Jean-Pierre SIMONCINI, M^{me} Marie-pierre DESPLANQUE, M^{me} Myrienne VICQUELIN, M. Pierre BRIQUET) ont pu nous faire découvrir et admirer une cinquantaine de leurs oeuvres.

Malgré le froid, une centaine de courageux et d'amateurs d'art sont venus découvrir

cette belle exposition (des huiles, de l'acrylique et des aquarelles).

Encore merci aux artistes peintres et également à toute l'équipe du S.I. pour tout le travail effectué.

Danielle BOBAN

TCMeP

Avec l'arrivée du printemps synonyme de beaux jours, vous ressentez des fourmillements dans les jambes.

N'hésitez plus, venez nous rejoindre au tennis club de Mons-en-Pévèle afin de pratiquer un sport très ludique et très convivial tout en entretenant votre santé.

Pour rappel, nos activités se déclinent selon trois axes :

1. Une école de tennis (plus de 40 élèves cette année).
2. Le loisir en famille ou entre amis (pour les membres à jour de leur cotisation).
3. La compétition pour les plus téméraires avec plusieurs équipes engagées dans divers championnats (jeunes, séniors et vétérans).

Les tarifs sont volontairement faibles afin de permettre un accès facile à toute personne désirant nous rejoindre.

- > Jeune né en 1995 et après : 33 €
- > Adulte né en 1994 et avant : 55 €

Tarif famille (parents et enfants) :

- 10 % de réduction pour chaque inscription supplémentaire au sein de la famille.

Ces tarifs ne comprennent pas les cours (37 € pour l'année).

Alors n'hésitez plus et venez nous rejoindre.

Pour tout renseignement :
Jean-Charles BRASSART
06 82 35 77 83

Sortie à Roland Garros le samedi 25 mai 2013 : Il reste des places !

Comme l'année dernière, le TCMeP organise une sortie à Roland Garros, le samedi 25 mai.

Il reste une vingtaine de places disponibles. La sortie est ouverte aux extérieurs du club.

Tarif : 60 € / adulte et 55 € / enfant (- de 18 ans) ; transport en bus (départ de Bersée) et entrée à Roland Garros.

Renseignements et réservations :
Jean-Charles BRASSART
06 82 35 77 83

Sportivement vôtre,
Jean-Charles BRASSART



La 3^{ème} édition du Mountain Bike Pévèl'tour les 7 et 8 septembre sera l'un des temps forts de l'année pour le Team VTT Pays de Pévèle

Team VTT Pays de Pévèle - Version 2013

Ce samedi 9 mars a eu lieu à la salle des fêtes de Mons-en-Pévèle la présentation du team VTT Pays de Pévèle. Une soixantaine de personnes ont participé à cette soirée, haute en couleur. Le Team, affilié à la Fédération Française de Cyclisme et basé à Mons-en-Pévèle repart pour sa 6^{ème} année ; les adhérents vont encore porter fièrement les couleurs de leurs partenaires mais aussi faire connaître encore un peu plus notre village et la Pévèle en général.

Le Team repart cette année avec environ cinquante adhérents adultes sur les circuits régionaux, nationaux et internationaux puisque cette année, un de nos pilotes a représenté le groupe en Afrique du Sud. Dès le mois de mai, l'école de VTT accueillera à nouveau environ 25 enfants entre 6 et

14 ans pour des cours tous les mercredis après midis et jusqu'en octobre. Les sorties seront encore nombreuses cette année, aussi bien sur les randonnées que sur les compétitions et dans des disciplines très différentes : le cross-country olympique, le cross-country marathon, les épreuves tandems, les enduros ou encore les courses sur route ou en BMX. L'une des particularités du groupe est sans nul doute l'éclectisme.

Sur le plan associatif et local, les activités sont encore nombreuses : l'école de VTT reprendra en mai (elle accueillera une vingtaine d'enfants entre 6 et 14 ans à l'Espace Gare de Mons-en-Pévèle), l'accompagnement des scolaires ou des centres aérés. Nous serons toujours dans les comités d'organisation de la course des

ch'tis et du Ch'ti bike Tour (deux épreuves phares de la région Nord - Pas-de-Calais) mais et surtout l'année 2013 sera marquée par la 3^{ème} édition du Mountainbike Pévèl'tour les 7 et 8 septembre prochains. Le village sera ainsi, durant un week-end, la capitale du VTT régional. Notre épreuve sera d'ailleurs inscrite cette année au challenge régional, une reconnaissance pour notre travail. Elle sera suivie de l'**Assemblée Générale du club, le 1^{er} novembre**, où aura lieu la réélection du nouveau bureau pour les 3 prochaines années.

Jean-François GEOFFROY

Renseignements :
jfg@teamvttpaysdepevele.fr



École de football de l'AS Bersée

Si tu as envie de pratiquer le football avec tes camarades, rejoins-nous ! Nous accueillons les filles et garçons dès 5 ans.

Renseignements : Bertrand JUNGER
Educateur diplômé
06 07 51 63 60
bertrand.junger@wanadoo.fr

Les communes de Bersée et Mons-en-Pévèle mutualisent leurs équipements sportifs. Comme il n'y a pas de club de foot à Mons, il arrive que des joueurs de l'AS Bersée s'entraînent sur notre terrain. A l'inverse, en hiver, un crêneau de la salle des sports est réservé à l'école de Tennis du TCMeP. Quelques enfants du village jouent au football à Bersée et les enfants de Bersée qui souhaiteraient s'inscrire au tennis sont les bienvenus.



Actualités



Concours photos amateurs

Sur le thème de « **Mons-en-Pévèle au printemps** », toute personne inscrite ou non à la médiathèque peut nous faire parvenir une photo sous format papier (21x30 cm maxi) ou sous format numérique à l'adresse suivante : mediatheque@mairie-monsenpevele.fr

> La date limite de dépôt est fixée au **mardi 30 avril**.

Les photos seront ensuite exposées dans la médiathèque durant tout le mois de mai.

Les personnes fréquentant la médiathèque durant le mois de mai pourront voter pour leurs 3 photos préférées (1 vote par personne).

Le dépouillement des réponses sera effectué début juin et les 3 meilleures photos verront leurs auteurs récompensés !

A vos appareils !

Nouveauté !

En parallèle à la parution de chaque Mons en nouvelles, vous pourrez retrouver sur le blog de la médiathèque tous les liens vous permettant d'en savoir plus sur les

articles que vous trouvez ici ! Par exemple le site internet de la compagnie Mariska ou le blog du conteur Tortequesne. (<http://mediathequemonsenpevele.wordpress.com/>)

ou en scannant le **flashcode** imprimé en bas de la page 23 avec votre smartphone ou tablette).

A noter, les prochains rendez-vous de la médiathèque



L'heure du conte

Le mercredi 15 mai, à 15 heures, par la Compagnie L'arbre à Rêves.

Le **conteur "Corbeau"** proposera des histoires sur le thème des indiens des plaines d'Amérique du Nord. **Gratuit, pour tous.**



Un **atelier Papertoy**, ou comment créer des figurines 3D en papier, le mercredi 5 juin de 15h à 17h. Cet atelier sera animé par Brigitte Merlin, professionnelle en art plastique et plâtres. **Gratuit pour les enfants à partir de 7 ans. Inscription obligatoire, places limitées (10 personnes).**

POUR LES VACANCES DE PRINTEMPS, LA MÉDIATHÈQUE SERA FERMÉE DU MARDI 16 AU LUNDI 22 AVRIL...

Fête de la MUSIQUE
21 JUIN

> Le retour des packs été dès fin juin !

Comme d'habitude, cela sera l'occasion de faire de belles découvertes sur le thème des vacances et du soleil !



TRAVAUX
Les travaux à l'étage de la médiathèque ont commencé. Le parquet qui accueillera la future "Salle des batailles" est en cours de pose par les agents techniques de la commune.

Ça s'est passé à la médiathèque !



Tortquesne, l'Ogre des Flandres a rendu visite aux Pévèlois, les **mercredis 23 janvier et 20 mars**.

Au total, c'est une soixantaine de personnes, petites et grandes qui ont écouté ses fabuleux contes !



Jehan de Pévèle, la grande fresque historique de la Compagnie de marionnettes Mariska, imaginée pour fêter les 40 ans de la SHPP, a attiré près de 150 personnes le **dimanche 3 février** à la salle des fêtes.



Plus de 200 personnes ont participé au **ciné-soupe**. L'après-midi, une séance scolaire a été organisée pour les élèves du CP au CM2, en soirée, une centaine de cinéphiles était au rendez-vous.

Le **vendredi 8 février**, pour cette cinquième édition du Ciné Soupe à Mons-en-Pévèle, nous avons démarré l'après-midi en accueillant une centaine d'enfants. Ils ont eu l'occasion de découvrir des films en prise de vue réelle comme *Il Dieci* ou en animation comme *La soif du monde*. Et à la fin de la séance, après avoir échangé leurs impressions et écouté les anecdotes de l'intervenante, ils ont eu le plaisir de déguster un bon goûter préparé par notre équipe et la mairie de Mons-en-Pévèle !

Après avoir supplié leurs parents, certains d'entre eux sont revenus le soir lors de la séance tout public, pour de nouveaux courts métrages ! Près de quatre-vingt personnes ont ainsi bu quelques bols

de soupe à l'oignon ou aux poireaux avant de s'installer confortablement pour visionner 1h30 de films variés. À en croire les questionnaires de satisfaction, le public a été très intéressé par le débat qui a suivi la séance, qui a permis de revenir sur des films touchants tels que *De Riz ou d'Arménie*. Mais c'est le film belge, *50 cents*, qui a remporté la palme du film préféré ! Reste à savoir si les deux gagnants tirés au sort pour recevoir un DVD best-of des 10 ans du Ciné Soupe nous feront part de leurs commentaires l'année prochaine !

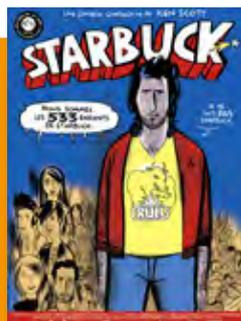
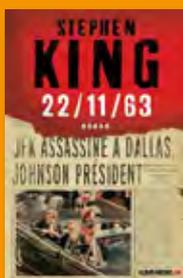


FILMS PRÉFÉRÉS :

50 Cents	21%
The Centrifuge Brain Project	18%
La France qui se lève tôt	13%
Une curieuse conjonction de coïncidences	12%
Simon's Cat : Double Trouble	11%
De riz ou d'Arménie	9%
Swing of Change	6%
We Got Time	5%
Cliché	3%
Duo de volailles, sauce chasseur	2%

Source : carnet de bord du Ciné Soupe des Rencontres audiovisuelles : <http://www.cinesoupe.com/>

Quelques nouveautés... Et bien d'autres à la médiathèque !



Médiathèque de Mons en Pévèle

Grand Place
Tél. : 03 20 59 06 67 - Fax : 03 20 59 06 65
mediatheque@mairie-monsenpevele.fr

Horaires d'ouverture :
Mardi : 16h-18h
Mercredi : 10h-12h-13h30-17h30
Vendredi : 16h-19h - Samedi : 14h-17h

Retrouvez toute l'actualité de la médiathèque sur le site de la mairie (partie médiathèque) mais aussi sur notre blog :

mediathequemonsenpevele.wordpress.com

Livres, CD, DVD, CDRom, Revues
Consultation sur place libre et gratuite.

Hotspot Wifi gratuit

Vous pouvez toujours venir surfer en wifi à la médiathèque. Pour cela, il suffit de venir avec votre portable et demander le code d'accès. Ce service est gratuit pour tous les inscrits.



Et depuis votre Smartphone : Flashcode web



Découvrez plus d'infos dans la partie "photos des événements" du site internet



LES BEAUX JOURS SE FONT ATTENDRE. LES QUANTITÉS DE NEIGE EXCEPTIONNELLES, TOMBÉES EN JANVIER, ONT TRANSFORMÉ LE PAS ROLAND EN MINI-STATION DE SPORTS D'HIVER



DANS LE CADRE DE LEUR JUMELAGE, LES ÉLÈVES ET ENSEIGNANTS DE CE2, CMI/2 DE MONS-EN-PÉVÈLE ONT ACCUEILLI LEURS HOMOLOGUES BRUGEOIS, FIN MARS, AVEC LE SOUTIEN DE LA MUNICIPALITÉ



LES NOUVEAUX ARRIVANTS ONT ÉTÉ ACCUEILLIS, FIN JANVIER, PAR LE CONSEIL MUNICIPAL



COMMÉMORATION DU 19 MARS 1962 EN PRÉSENCE DES ANCIENS COMBATTANTS DE LA FNACA, DES ÉLUS ET DES PÉVÉLOIS



CETTE ANNÉE, POUR LE SOUPER SPECTACLE DE L'AMICALE, C'EST LE DISCO QUI ÉTAIT À L'HONNEUR ! PAILLETES, PATTES D'ÉPH' ET BOULE À FACETTES ÉTAIENT AU RENDEZ-VOUS !



L'ÉCOLE, L'APE ET LE CMJ ORGANISAIENT DANS LE CADRE DE LA SEMAINE NATIONALE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE UNE MATINÉE CONSACRÉE À CETTE THÉMATIQUE : EXPOSITION, JEUX, PLANTATIONS, ETC...